

NOM et Prénom :

Union Sportive de Dugny section Judo

DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2021/2022

Cours :

- Baby Mini-Poussin Poussin Benjamin/Minime
 Cadet/Junior

2 Photos d'identité avec le nom et prénom au dos.

Une demande de passeport. Obligatoire à partir de 8 ans. Validité 8 ans.
Passeport : 8 €uros (à commander au bureau).

La fiche d'inscription dûment remplie (Recto/Verso).

Le questionnaire santé et l'Attestation QS Sport, dûment remplis.

Le certificat médical pour les mineurs n'est plus obligatoire ! Il est désormais remplacé par un questionnaire santé. Sauf, en cas de problème chronique (asthme,...).

Comment remplir le questionnaire de santé ?

- ⇒ Si le licencié a répondu « NON » à toutes les questions, remettre l'attestation QS Sport avec le dossier d'inscription.
- ⇒ Si le licencié a répondu « OUI » à au moins une question de santé, il doit fournir un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant d'au moins un an.

Le(s) règlement(s) (chèque, espèce, bon loisirs CAF et/ou Pass Sport Gouv), les cotisations sont payables en plusieurs fois, mais l'ensemble des chèques doivent être remis à l'inscription à l'ordre de l'USD JUDO, avec les dates d'encaissement figurant au dos des chèques.

- ⇒ Pour celles et ceux qui ont droit aux Pass'sports Loisirs » de la CAF, la cotisation sera déduite à la remise du feuillet (rempli et signé).
- ⇒ Concernant la participation du CE, nous pourrons vous établir une facture sur demande.

Le kimono : Lors des 2 séances d'essai, un kimono judo sera prêté par le club. Par la suite, l'enfant devra avoir son propre kimono.



Nous vous rappelons que vous devez inscrire votre enfant lors de la 2^{ème} séance d'essai !

Pour des questions de responsabilité et d'assurance, tout pratiquant dont le dossier serait incomplet se verra refuser l'accès à l'entraînement, et ce quel que soit son ancienneté au sein du club.

Les dossiers incomplets vous seront restitués

Tout dossier incomplet sera refusé

Date de réception du dossier :

Signature du secrétaire :



Union Sportive de Dugny section Judo

Club affilié à la F.F.J.D.A sous le n° CL938080
Dojo Larbi Benboudaoud rue Léo Lagrange 93440 Dugny
Site internet : <http://usdjudo dugny93.e-monsite.com/>



HORAIRES ET COTISATION ANNUELLE 2021-2022

Cours	Âges	Année	Mardi	Jeudi	Cotisation	Licence (reversé à la FFJDA)	Adhésion (A)	Cochez le cours correspondant à l'âge
1	4/5 ans	2015-2016	17h - 18h	17h - 18h	130 €	+ 40 €	170 €	
2	6/7/8 ans	2012-2013-2014	18h - 19h	18h - 19h	130 €	+ 40 €	170 €	
3	9/10/11 ans	2009-2010-2011	19h - 20h	19h - 20h	130 €	+ 40 €	170 €	
4	Ados/Adultes	2008 et avant	20h - 21h30	20h - 21h30	150 €	+ 40 €	190 €	

CADRE RESERVE AU BUREAU	
Cotisation annuelle	Règlement****
(A) Adhésion* :	Espèces : € (la totalité)
(B) Réduction familiale** : ou %	Bon Pass'Sports loisir CAF : €
(B) Réduction adhérent inscrit en 2020/21*** : - 40 €	Chèques : Nom de la Banque
Sous total (A) - (B) :	1er : € Mois :
Pass'Sports loisir CAF - 110 €	2ème : € Mois :
Pass Sports Gouv. - 50 €	3ème : € Mois :
TOTAL :	4ème : € Mois :
PASSEPORT JUDO (obligatoire à partir de 8 ans) : 8 €	<input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Chèque n°

* **Le tarif de l'adhésion comprend** : Les frais d'inscription, le coût de la licence et de l'assurance FFJDA.

** **Réduction familiale (B)** : Les tarifs sont dégressifs selon le nombre d'adhérents par foyer.

⇒ 2^{ème} inscrits = 5 %

⇒ 3^{ème} inscrits = 7 %

⇒ 4^{ème} inscrits = 10 %

*** **Réduction (B) sur le montant de l'adhésion de -40 € pour une réinscription** (Liée à la période Covid-19).

**** **Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.**

Cadre réservé au bureau	
Membre du bureau :	
Feuille d'inscription complète.....	<input type="checkbox"/>
Certificat médical ou QS Sport.....	<input type="checkbox"/>
Paiement complet.....	<input type="checkbox"/>
Facture.....	<input type="checkbox"/>
Reçu.....	<input type="checkbox"/>
Bon loisirs CAF (complété et signé par).....	<input type="checkbox"/>
Licence commandée.....	<input type="checkbox"/>



Union Sportive de Dugny section Judo

Club affilié à la F.F.J.D.A sous le n° CL938080
Dojo Larbi Benboudaoud rue Léo Lagrange 93440 Dugny
Site internet : <http://usdjudo dugny93.e-monsite.com/>



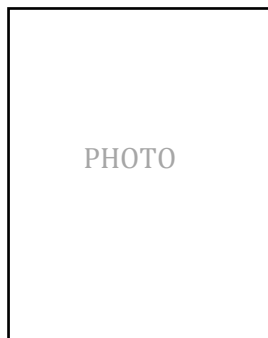
INSCRIPTION 2021-2022

Nouvelle Inscription Réinscription N° de licence :

Grade (couleur de la ceinture) : Poids : kg (obligatoire)

Cours : 1 (mardi et jeudi de 17h à 18h) née en 2016 et 2017 2 (mardi et jeudi de 18h à 19h) née en 2013, 2014 et 2015
 3 (mardi et jeudi de 19h à 20h) née en 2010, 2011 et 2012 4 (mardi et jeudi de 20h à 21h30) née en 2009 et avant

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULE



Nom:

Prénom :

Née le : / / à

Adresse:

Code postal: Ville:

Tél(fixe): Port. mère :

Port. père : Port. enfant :

E-mail: /

I. AUTORISATION UTILISATION D'IMAGE

J'autorise la prise de photographies (*captation, fixation, enregistrement, numérisation*) représentant mes enfants ou moi-même dans le cadre des activités du club et la diffusion / publication de ces photos pour l'édition de documents municipaux ou internes au club (album photos, site internet, affiches publicitaires...)

Oui Non (cocher la case utile)

La présente autorisation est valable pour la saison en cours et peut être révoquée à tout moment par simple courrier adressé à la présidente du club USD JUDO. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent votre (vos) enfant(s) est garanti.

II. AUTORISATION PARENTALE (Pour un mineur)

Je soussigné(e)
(Nom et prénom du représentant légal)

Autorise mon fils ou ma fille
(Nom et prénom de l'enfant)

- à pratiquer le judo au sein de l'USD JUDO, club affilié n°938080 à la FFJDA.
- à participer aux manifestations sportives (stage/compétition/animation) et extra-sportives de la saison.
- autorise le responsable de l'encadrement à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s'avèrerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté. (En cas de refus rayer la mention). A défaut, il ou elle sera pris(e) en charge par les services d'urgence.
- certifie que mon fils ou ma fille est à jour de tous ses vaccins (Tétanos,...)
- certifie avoir produit le certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo en compétition datant de moins d'un an.
- reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'USDJ et s'engage à les respecter, de même que les décisions des assemblées générales du comité directeur.

SORTIE DU CLUB accompagné(e) seul(e) (cocher la case utile)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le pratiquant doit être licencié à la Fédération Française de Judo. Cette licence représente l'assurance mais aussi l'adhésion à l'esprit de la grande famille du judo.

Article 2 : Le certificat médical attestant des capacités à la « pratique du judo ou sport en compétition » est obligatoire pour les nouveaux adhérents. S'il n'est pas en possession de ce document, l'accès au tatami sera refusé au judoka défaillant.

Article 3 : L'inscription à l'USD judo est ferme et définitive pour la saison. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée (sauf cas de force majeure qui sera étudiée par les membres du bureau).

Article 4 : Le dojo est un lieu privé. Il est destiné à la pratique exclusive des Arts Martiaux. Il est placé sous la sauvegarde des judokas. Par conséquent, tous les membres du club sont tenus de veiller particulièrement à la propreté générale du dojo.

Article 5 : Pour assurer l'efficacité et la sérénité des cours, la discipline est de rigueur sur le tatami et dans les vestiaires.

Article 6 : Sauf autorisation des responsables du club ou du professeur, l'accès au dojo est interdit aux non pratiquants et aux non adhérents.

Article 7 : Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours de judo. Si un parent d'élève souhaite prendre contact avec le professeur de judo, il attendra la fin du cours.

Article 8 : Les judokas ne doivent pas se présenter au dojo plus d'une heure avant les cours. La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors des horaires prévus pour les pratiquants. Dans tous les cas, les parents signent pour la saison sportive une décharge de responsabilité qui précise l'accompagnement ou non de l'enfant à la salle de judo.

Article 9 : Les judokas doivent s'efforcer d'être à l'heure. En cas de retards répétés, une sanction sera prise par les membres du bureau directeur et l'enseignant.

Ils ne peuvent pénétrer sur le tatami qu'en parfait état de propreté notamment : pieds, mains, ongles (courts) et kimono. Il est interdit de circuler pieds nus aux abords du tapis. Chaussons ou claquettes sont à prévoir.

Article 10 : Assiduité, persévérance et participation aux animations, compétitions sont nécessaires pour l'obtention du grade supérieur.

Article 11 : En aucun cas, un judoka ne doit se servir de son art, en dehors du dojo.

Article 12 : Mise en application du Code du sportif. Tout sportif débutant ou confirmé s'engage à :

1. Se conformer aux règles
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter l'adversaire et/ou partenaire
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Etre maître de soi en toute circonstance
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant.

Article 13 : Avoir l'esprit judo, c'est notamment respecter le règlement intérieur. Après quelques remarques et s'il n'y a pas d'amélioration, l'exclusion pourra être prononcée. Le judoka pourra faire appel de cette décision dans les 15 jours qui suivent en adressant un courrier au Président du club. La décision finale sera prise par le comité directeur et signifiée par courrier au judoka. Cette décision sera alors sans appel.

A DUGNY, le.....

Signature du responsable légal :